

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quarante-cinquième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 7 juin 2021 à 12 h, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 30 AOÛT 2021

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ARBOUR, Sylvain Membre socio-économique	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
DUFOUR, Muriel Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		Poste vacant Membre externe	-	-
HASTIR, François-Michel Étudiant	X		-	-	-
Personnes convoquées	Présent	Absent	Invitée	Présent	Absent
B. DE GROSOIS, Sylvie Vice-rectrice au dév. du campus de Saint-Jérôme	X		GAUTHIER, Marie-Hélène Assistante administrative de la secrétaire générale	X	
LEPAGE, Mario Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim	X		-	-	-
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

Le président, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Procès-verbaux :

2.1 Procès-verbal de la quatre cent quarante-troisième (19 avril 2021) réunion

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

2.2 Procès-verbal de la quatre cent quarante-quatrième (25 mai 2021) réunion extraordinaire

2.2.1 Adoption

2.2.2 Affaires en découlant

- 3.- Modification à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$
- 4.- Modification des tarifs au *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement*
- 5.- Révision des tarifs prévus à l'article 4.1 du *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*
- 6.- Octroi d'un contrat de service de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault, à l'ISFORT ainsi qu'aux résidences et maisons de ville
- 7.- Entérinement de l'Entente-cadre de collaboration | Pôle d'enseignement supérieur des Laurentides
- 8.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la gestion des études au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme
- 9.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la gestion des études au Décanat des études au campus de Gatineau
- 10.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en travaux pratiques au Département des sciences naturelles au campus de Gatineau
- 11.- Période d'information et questions
- 12.- Prochaine réunion (lundi 30 août 2021)
- 13.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbaux :**

2.1 **Procès-verbal de la quatre cent quarante-troisième (19 avril 2021) réunion**

2.1.1. **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quarante-troisième réunion (19 avril 2021), et ce, sans modification.

2.1.2. **Affaires en découlant**

La rectrice informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quarante-troisième réunion, les suites régulières ont été données.

2.2 **Procès-verbal de la quatre cent quarante-quatrième (25 mai 2021) réunion extraordinaire**

2.2.1. **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quarante-quatrième réunion (25 mai 2021), et ce, sans modification.

2.2.2. **Affaires en découlant**

La rectrice informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quarante-quatrième réunion extraordinaire, les suites régulières ont été données.

3.- **Modification à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$**

Le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources soumet pour approbation une nouvelle grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires avec les modifications et/ou les ajouts suivants :

- Sous « délégation de 125 000 \$ et moins », retirer le poste de Secrétaire général pour faire suite à la modification des fonctions dévolues à la personne occupant la fonction de Secrétaire général et au statut du poste qui est passé de cadre supérieur à celui de cadre.
- Sous « délégation de 2 000 \$ et moins », ajouter le poste de coordonnateur à la gestion financière (Saint-Jérôme), étant donné qu'une partie des tâches de ce poste concernent le budget ainsi que le traitement des dossiers à la recherche et par le fait même l'approbation des dépenses de recherche.
- Sous « délégation de 300 \$ et moins », retirer le poste de technicien en administration (Décanat de la recherche et de la création) qui a été aboli au plan des effectifs lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 avril 2021.

La rectrice fait savoir qu'une révision complète de la grille de signature sera effectuée prochainement afin d'adapter la hausse des prix aux pouvoirs de signature.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 445-CX-2066 concernant la modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- **Modification des tarifs au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement**

Le *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* prévoit que les changements à la tarification sont soumis au comité exécutif pour approbation. Les tarifs de stationnement ont été augmentés en 2019 et sont demeurés inchangés en 2020.

L'Université loue un terrain à la Ville de Saint-Jérôme pour aménager un bâtiment modulaire. Cette location permet aussi à l'Université de bénéficier d'un parc de stationnement de trente-cinq (35) places situées à proximité du campus. Le coût annuel de la location du terrain est de vingt mille dollars (20 000 \$). De plus, l'Université loue un terrain d'Hydro-Québec au pavillon Alexandre-Taché au coût annuel oscillant autour de soixante-dix mille dollars (70 000 \$) incluant le paiement des taxes foncières.

Les dépenses annuelles d'opération des stationnements étaient de deux cent vingt-cinq mille quarante-six dollars (225 046 \$) en 2019-2020 et de cent cinquante-trois mille deux cent soixante dollars (153 260 \$) en 2020-2021. De plus, certains travaux de réfection sont nécessaires à court terme pour l'ensemble de nos parcs de stationnement.

Il est proposé de maintenir les tarifs de stationnement pour les étudiants aux mêmes taux que l'an dernier et d'augmenter les tarifs des permis de stationnement pour les employés et autres occupants selon la grille tarifaire sur la base des augmentations moyennes des années antérieures.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 445-CX-2067 concernant la modification des tarifs au *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement*; laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- **Révision des tarifs prévus à l'article 4.1 du Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais**

L'Université adoptait, le 23 février 1993, son premier *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais chargés aux étudiants*. Ce règlement visait à fixer le montant des frais et des pénalités ainsi qu'à préciser les responsabilités respectives de l'Université, des étudiants

et autres personnes à l'égard du paiement et des modalités de perception desdits frais. Ce règlement est mis à jour de façon régulière.

Le 16 mars 2020, le comité exécutif de l'UQO adoptait les montants forfaitaires facturés aux étudiants internationaux faisant l'objet d'une dérèglementation pour les trimestres d'automne 2019, d'hiver 2020 et d'été 2020.

Le *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais* prévoit à l'article 4.1 que ces tarifs seront révisés annuellement. Cette année encore, le montant des forfaitaires a été établi de la même façon que celui pour les tarifs réglementés. Ainsi, les forfaitaires dérèglementés du premier cycle pour l'année 2021-2022 ont été déterminés comme suit : montant du forfaitaire de l'année 2020-2021 auquel s'ajoute une indexation équivalente à la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant pour le Québec (3,90 %). La même méthode a été appliquée pour les programmes du deuxième cycle assujettis à la dérèglementation soient ceux qui ne font pas partie d'une formation orientée vers la recherche, conformément aux critères établis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MES).

En somme, il est proposé de modifier les tarifs ainsi :

Les montants forfaitaires facturés aux étudiants internationaux assujettis à la règlementation du MES sont établis en majorant le tarif établi par le MES de 10 %. Les montants forfaitaires facturés aux étudiants internationaux faisant l'objet d'une dérèglementation sont les suivants pour les trimestres d'automne 2021, d'hiver 2022 et d'été 2022 :

Cycle	Type de famille	Forfaitaire
1 ^{er}	Familles à pondération lourde	603,98 \$
1 ^{er}	Familles à pondération légère	531,22 \$
2 ^e	Toutes	531,22 \$

Ces tarifs seront révisés annuellement par le comité exécutif.

Les frais pour versement en retard sont de 25 \$.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 445-CX-2068 concernant la révision des tarifs prévus à l'article 4.1 du *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- Octroi d'un contrat de service de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault, à l'ISFORT ainsi qu'aux résidences et maisons de ville

L'Université désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault, à l'ISFORT ainsi qu'aux résidences et maisons de ville.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 22 avril 2021, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 17 mai 2021. Deux entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Finition SP (8573298 Canada Inc.) pour un montant maximum de 150 000 \$ avant taxes pour un période ne pouvant excéder 36

mois.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 445-CX-2069 concernant l'octroi d'un contrat de service de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault, à l'ISFORT ainsi qu'aux résidences et maisons de ville; laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- **Entérinement de l'Entente-cadre de collaboration | Pôle d'enseignement supérieur des Laurentides**

En août 2019, le ministère de l'Enseignement supérieur annonçait la création d'un pôle régional en enseignement supérieur dans la région des Laurentides, avec un financement de 250 000 \$ pour la première année d'opération, avec possibilité de renouvellement.

Le réseau des pôles d'enseignement supérieur, dont celui de la région de l'Outaouais créé l'année précédente à titre de projet-pilote, a pour objectifs :

- D'établir la concertation et la mobilisation entre les deux ordres d'enseignement supérieur au sujet de la pertinence et de la cohérence des parcours d'études;
- De coconstruire des parcours diversifiés, novateurs et intégrés, qui favorisent l'accessibilité et la diplomation à l'enseignement supérieur;
- De favoriser la collaboration avec les divers partenaires du milieu;
- D'explorer de nouveaux parcours de formation;
- De mettre en œuvre des projets pilotes innovants.

Le Pôle d'enseignement supérieur des Laurentides regroupe le collège Lionel-Groulx (CLG), le cégep de Saint-Jérôme (CSTJ), l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) en vue d'apporter une réponse concertée aux défis que représentent l'engagement, la persévérance et la diplomation à l'enseignement supérieur dans la grande région des Laurentides.

Afin d'établir les modalités de collaboration interordre pour la mise en œuvre du mandat et des objectifs du Pôle des Laurentides, les partenaires ont convenu, en janvier 2021, de se doter d'une Entente-cadre de collaboration. Cette entente-cadre précise notamment le rôle d'établissement fiduciaire confié à l'un des partenaires, soit le Collège Lionel-Groulx. Selon l'entente, les établissements membres s'engagent à transmettre leur part de la subvention reçue à l'établissement fiduciaire qui est responsable de l'ensemble des opérations budgétaires.

La part de l'UQO pour le Pôle des Laurentides s'élève à un montant de 225 000 \$, reçu en deux versements, soit un premier de 75 000 \$ en 2019 et un deuxième de 150 000 \$ en 2020. Les premières dépenses associées au Pôle des Laurentides ne sont survenues qu'en août 2020 avec l'embauche d'une coordonnatrice du Pôle. Selon l'Entente, l'UQO doit donc maintenant transférer la totalité des subventions reçues à l'établissement fiduciaire, montant qui excède le pouvoir de signature de la rectrice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 445-CX-2070 concernant l'entérinement de l'Entente-cadre de collaboration | Pôle d'enseignement supérieur des Laurentides; laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- **Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la gestion des études au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme**

Suite à la création du poste (437-CA-6708) d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage interne dudit poste.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Magali Demers à titre d'agente de soutien administratif à la gestion des études au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 445-CX-2071 concernant l'engagement d'une agente de soutien administratif à la gestion des études au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme (**Magali Demers**); laquelle résolution est jointe en appendice.

9.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la gestion des études au Décanat des études au campus de Gatineau

Suite à la vacance du poste d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Décanat des études au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage externe dudit poste.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Catherine St-Amour à titre d'agente de soutien administratif à la gestion des études au Décanat des études au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 445-CX-2072 concernant l'engagement d'une agente de soutien administratif à la gestion des études au Décanat des études au campus de Gatineau (**Catherine St-Amour**); laquelle résolution est jointe en appendice.

10.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en travaux pratiques au Département des sciences naturelles au campus de Gatineau

Suite à la création du poste (437-CA-6708) de technicienne ou de technicien en travaux pratiques au Département des sciences naturelles au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage interne dudit poste.

Le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Srdjan Ostojic à titre de technicien en travaux pratiques au Département des sciences naturelles au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 445-CX-2073 concernant l'engagement d'un agent de soutien administratif à la gestion des études au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme (**Srdjan Ostojic**); laquelle résolution est jointe en appendice.

11.- Période d'information et questions

La rectrice informe les membres du départ du directeur du Service des technologies de l'information et de quatre autres postes aussi vacants au sein de ce service. Elle évoque les difficultés de dotation de personnel dans ce domaine. Elle souligne également la hausse très importante des tarifs d'assurances en matière de sécurité informationnelle, lesquels ont presque doublés et touchent toutes les universités.

Elle fait également savoir que le recours collectif intenté par les étudiantes et étudiants contre la plupart des universités québécoises afin de récupérer une partie des frais payés à la session d'hiver 2020, perturbée par la pandémie de COVID-19, a été refusé. Elle souligne toutefois qu'il pourrait y avoir un appel. Elle fera un suivi à cet effet, le cas échéant.

Elle annonce qu'une clinique de vaccination mobile contre la COVID-19 s'installera prochainement au campus Alexandre-Taché afin de vacciner la communauté étudiante, le personnel ainsi que les résidents du quartier.

Enfin, elle indique qu'une réunion extraordinaire du comité exécutif pourrait avoir lieu en juillet prochain pour traiter notamment des dossiers d'embauches et de contrats entretien.

12.- Prochaine réunion

La prochaine réunion ordinaire du comité exécutif aura lieu le lundi 30 août 2021 à 12 h.

13.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 35.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale